Image not found or type unknown

# DEGATS CAUSES PAR INTERVENTION D'UNE SOCIETE

Par **jaugeart**, le **12/01/2012** à **18:07**

Bonjour, J'ai fait appel à la société Plan de travail direct.com (Netovia) située rue Lecourbe, pour la pose d'un plan de travail en pierre dans une salle de bain. Lors de la pose, les ouvriers ont abimé le sol (grosses taches de résine sur des carreaux de ciment qui ont été traités avec bouche-pore). Une personne de la société est venue et a convenu du problème sans contester ni sa réalité ni sa cause (absence de protection du sol avec une bache par les poseurs). j'avais déjà donné un chèque, sur lequel j'ai fait opposition le soir meme. Après divers échanges (téléphones, envois de photos, retraitement des carreaux evidemment sans résultat vu la nature chimique des taches), une autre personne affirme maintenant que 1/ les taches n'ont rien a voir avec leur intervention et 2/ ce sont nos carreaux qui n'étaient pas bien traités !!
la société refuse de prendre en charge la réparation (qui represente 300 €) alors que le tout nous a couté déjà près de 1500 €. Ils me réclament le solde. Que pouvons nous faire ?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés